

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021

Le 16 septembre 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Faux-Vésigneul, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 10 septembre 2021.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	35
- représentés ou ayant donné pouvoir	4
- votants	39
- ont voté pour	39
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Michel ADNET, Milène ADNET, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Étaient représentés : Alexandre BODIN par Franck PIERRARD (suppléant), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant), Marc DEFORGE par Murielle STEPHAN (pouvoir), Jérôme ROUSSINET par Martine MENISSIER (suppléante).

Absents : Gérard ACOSTA, Didier APPERT, Anne BRAZE, William MATHIEU (excusé), Jean-Marie ROSSIGNON.

DÉLIBÉRATION
N° 1086-2021

OBJET :
OPAH
Attribution de subventions
Comité technique N° 26

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil nomme M. Éric VETU pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'OPAH du 26 novembre 2015, déléguant notamment à la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, la mise en place d'un Fonds Commun d'Intervention avec la Région ;

Vu la convention cadre d'OPAH du 9 mai 2016 ;

Vu la convention pour la mise en place d'un Fonds Précarité Énergétique Région-Territoire avec la Région Alsace-Lorraine-Champagne Ardenne pour le financement d'aides de l'habitat du 9 mai 2016 ;

Vu l'avenant à ladite convention ;

Vu le règlement du Fonds Commun d'Intervention permettant l'octroi des subventions aux demandeurs ;

Considérant que la communauté de communes de la Moivre à la Coole assure le portage de l'opération et est gestionnaire du fonds commun d'intervention ;

Vu les demandes de subventions étudiées lors du comité technique N° 26 OPAH du 24 août 2021 et présentées par le Président :

NOM	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT TTC	DÉPENSE ÉLIGIBLE FCI	SUBVENTION FCI
Mme ou M. Vincent DEGARDIN	Economies d'énergie	22 121,23 €	20 968,00 €	4 000,00 €
Mme Julienne BRAYER	Autonomie de la personne	11 075,56 €	5 797,00 €	1 159,00 €
Mme Virginie THIERY ou M. David EBNER	Economies d'énergie	26 089,51 €	24 688,00 €	4 000,00 €
M. François EVRARD	Autonomie de la personne Economies d'énergie	31 265,56 €	27 289,00 €	1 352,00 € 3 648,00 €
M. Maxime EVRARD	Economies d'énergie	21 980,00 €	20 834,00 €	4 000,00 €
M. Léonard GAUTHIER	Economies d'énergie	15 515,73 €	14 653,00 €	3 663,00 €

M. Sébastien GIROD	Economies d'énergie	9 475,49 €	8 821,00 €	2 205,00 €
M. Hugo GOUTH	Travaux lourds	84 740,44 €	50 000,00 €	17 500,00 €
M. Gérard HUET	Economies d'énergie	17 443,53 €	16 635,00 €	4 000,00 €
Mme Laura LE BIHAN	Economies d'énergie	66 734,53 €	30 000,00 €	4 000,00 €
Mme ou M. Jeremy LEPAUL	Economies d'énergie	33 732,57 €	30 000,00 €	4 000,00 €
M. Bernard MARBAIX	Economies d'énergie	20 000,37 €	18 958,00 €	4 739,00 €
Mme ou M. Rachid MERABET	Economies d'énergie	17 808,40 €	16 880,00 €	4 000,00 €
Mme Thérèse PERARD	Autonomie de la personne	6 079,74 €	3 060,00 €	612,00 €
Mme ou M. Bernard SCHMITT	Economies d'énergie	15 883,69 €	15 036,00 €	3 759,00 €
Mme Andrée VIGNON	Economies d'énergie	54 882,93 €	30 000,00 €	5 000,00 €

Vu l'avis favorable du Comité Technique N° 25 de l'OPAH du 24 août 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'allouer les subventions au titre du fonds commun d'intervention, dont le montant global s'élève à 71 637.00 € et réparties comme présenté ci-dessus.

De verser les subventions aux intéressés à la fin des travaux sur présentation de pièces justifiant de l'acquittement des factures. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2021.10.04 14:42:18 +0200
Ref:20211001_145605_1-1-O
Signature numérique
le Président